

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_061**

**DÉCHETS MÉNAGERS : RÉVISION DE LA LISTE
DES EXONÉRÉS DE LA TEOM OU TEOM(i)**

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 13 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 septembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant d'André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Philippe ONILLON
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Guillaume LEMENAGER
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Christian GUESDON
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

**DEL2024_061 : DÉCHETS MÉNAGERS : RÉVISION DE LA LISTE
DES EXONÉRÉS DE LA TEOM OU TEOM(i)**

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2224-14 et L 2333-78,
- Vu le code général des impôts et ses articles 1521, 1522 bis et 1639 A bis,
- Vu la délibération n°DEL2022_083 du 22 septembre 2022 relative à l'harmonisation de la redevance spéciale,
- Vu la délibération n°DEL2024_062 du 19 septembre 2024 relative à la révision annuelle du calcul du tarif de la redevance spéciale,
- Vu l'avis favorable de la commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers du 10 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable du Bureau 12 septembre 2024.

Considérant que les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale peuvent, sur délibération motivée, être exonérés de la TEOM.

Considérant que pour exonérer de la TEOM 2025 les assujettis à la redevance spéciale, il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} octobre 2024.

Considérant que pour les assujettis des secteurs de Collectéa, l'exonération est votée par le syndicat.

Considérant qu'il convient d'exonérer les assujettis à la redevance spéciale pour les redevables (liste ci-dessous) des communes : Asnelles, Banville, Bazenville, Crépon, Graye sur Mer, Meuvaines, Sainte-Croix sur Mer et Ver sur Mer, Colombiers-sur-Seulles, Creully-sur-Seulles, Ponts-sur-Seulles, Moulins en Bessin, Fontaine-Henry, Bénvy-sur-Mer.

Considérant qu'il est proposé d'appliquer les règles ci-dessous :

- Exonération de TEOM(i) de l'ensemble des services publics locaux liés à l'intercommunalité et aux communes
- Exonération à la TEOM(i) de tous les producteurs de déchets dont les conteneurs ont un volume = ou supérieur à 770 l (considérés comme « gros producteurs »)
- Exonération à la TEOM(i) des professionnels utilisant un autre prestataire pour la gestion de leurs déchets (sur présentation de justificatifs).

Considérant la liste des exonérés proposée :

Exonération de la TEOM(i) sur les communes STM non soumis à la redevance spéciale	
ASNELLES	Mairie d'Asnelles
	Services techniques d'Asnelles
	Salle des fêtes d'Asnelles
	Eglise + cimetière d'Asnelles
	Bennes à marée
	CLNA
BANVILLE	Mairie de Banville
	Services techniques de Banville
	Salle des associations - presbytère - Banville
	Groupe scolaire Patrick Moore - Maternelle + RSI
	Eglise + Cimetière de Banville
BAZENVILLE	Mairie + services techniques - Bazenville
	Cimetière - Bazenville
BENY-SUR-MER	Mairie de Bénvy-sur-Mer

	Ancienne école (service technique + salle associative)
	Salle des fêtes de Beny sur Mer
	Eglise - Cimetière - Beny sur mer
COLOMBIERS-SUR-SEULLES	Salle des fêtes - Chalet + services techniques
	Mairie de Colombiers-sur-Seulles
	Eglise - Cimetière de Colombiers sur Seulles
CREPON	Mairie + services techniques de Crépon
	Eglise - Cimetière de Crépon
CREULLY-SUR-SEULLES	Groupe scolaire intercommunal - CECIL NEWTON
	Complexe sportif de Creully - gymnase 1 et 2
	Tennis club de Creully
	Local - club de football de Creully
	Siege social STM - OTI
	Maison France - Service / La Poste - Creully
	Médiathèque Intercommunale
	Presbytère
	Eglise de Creully
	Local Jeune - Intercommunal
	Local associatif - Escale
	Caserne des pompiers - Creully
	Mairie de Creully sur Seulles
	Services techniques de Creully
	Château de Creully + annexes
	Cimetière de creully
	Ancienne mairie + Salle des fêtes de St Gabriel Brécy
	Mairie de Creully - PMI - services sociaux - salle associative
	Salle des fêtes de Villiers le sec
	Services Techniques de Villiers Le Sec
	Ancienne mairie de Villiers le sec
Eglise - Cimetière de Villiers Le Sec	
FONTAINE-HENRY	Groupe scolaire de fontaine Henry
	Salle des associations + services techniques
	Mairie de Fontaine-Henry
	Mairie de Fontaine-Henry - Eglise + Cimetière
	Eglise + - Cimetière des Moulineaux
GRAYE-SUR-MER	Mairie + services techniques
	Eglise + cimetière
	Groupe scolaire - Patric Moore - Ecole primaire - STM
	Grange aux dimes
	Benne à marée
	Salle communale
MEUVAINES	Mairie de Meuvaines
	Benne à marée
	Eglise - cimetière de Meuvaines

MOULINS-EN-BESSIN	Groupe scolaire de Coulombs	
	Ancienne mairie de Coulombs	
	Ancienne école de Coulombs	
	Salle Polyvalente de Martragny	
	Services techniques STM - Moulins en Bessin	
	Mairie + services techniques de Moulins en Bessin	
	Ancienne mairie de Cully	
	Ancienne mairie de Rucqueville	
	RAM intercommunal - Cully	
	PONTS-SUR-SEULLES	Groupe scolaire de Ponts sur Seulles
Ancienne école - centre éducation à l'environnement		
Ancienne mairie d'Amblie		
Salle des fêtes - Amblie		
Eglise + cimetière - Amblie		
Eglise + cimetière - Pierrepont		
Eglise + cimetière - Lantheuil		
Local - terrain de loisir de Lantheuil		
Salle des fêtes de Lantheuil		
Mairie de Ponts-sur-Seulles + Services Techniques		
Eglise - Cimetière de Tierceville		
SAINTE-CROIX-SUR-MER		Mairie - services techniques de Sainte Croix sur Mer
	Salle communale de Sainte Croix sur Mer	
	Eglise + cimetière - Ver sur Mer	
VER-SUR-MER	Locaux - services techniques - STM	
	Bureaux - CLSH - STM + local archives	
	Groupe Scolaire Intercommunal - Saint Exupéry	
	Mairie - OTI - Médiathèque - Musée	
	Services techniques - Ver sur Mer	
	Cimetière + église - Ver sur Mer	
	Benne à marée	
	Salle des fêtes - Ver sur Mer	
	Club de tennis de Ver-sur-Mer	
	Centre nautique de Ver sur Mer	
Exonération de la TEOMI 2024 – Entreprises sur justificatif		
Enseigne	Adresse	Justificatifs
COOPERATIVE DE CREULLY	5001 Les Courtes Pièces	Uniquement déchets phytosanitaires et obligation de passer par une entreprise pour leur destruction + mail COVED attestant que cette adresse n'est pas desservie pour la collecte.
	5010 Rue de Tierceville	
	179 La Cavée	
SARL CONCEPT AUTO M. et Mme AUMONT	5001 La Cavée	Courrier du 03-09-2022 + mail COVED attestant que cette adresse n'est pas desservie pour la collecte.
	53331 Zone Artisanale	

Exonération de la TEOM 2024 – Entreprises soumises à la redevance spéciale (RS)			
CAMPING	CAMPING MUNICIPAL QUINTEFEUILLE	Mairie d'Asnelles	Rue du Devonshire Regiment - 14960 - ASNELLES
HOTEL	C2A GOLD BEACH	Madame Maloisel Céline	Rue Devonshire Regiment - 14960 - ASNELLES
CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	LES TOURELLES - CAP France - Village vacances	Mme CANDAU Nathalie	15 AVENUE DE LA LIBERATION - 14960 - ASNELLES
CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	CENTRE DE VACANCES CCE- SNCF	Monsieur Philippe COUCKUIT	42 Rue Southampton - ASNELLES
CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	PRL Le Grand Calme	M. Benoist Philippe	Rue Maurice Schumann - ASNELLES
CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	CENTRE LES TAMARIS	LA LIGUE DE NORMANDIE - Mme PELLOIS Christelle	Avenue de la Libération - ASNELLES
SUPERMARCHÉ	CARREFOUR CONTACT	SARL FTJ	15 AVENUE MAURICE SCHUMAN - 14960 - ASNELLES
RESTAURANT	TROPIC ASNEL	M. Frédéric CATHERINE	Cale de l'Essex - 14960 - ASNELLES
CENTRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE	CHATEAU DU BAFFY	Mme DOLBECQ LUCIE	CHATEAU DU BAFFY - 14480 - COLOMBIERS SUR SEULLES
HOTEL - RESTAURANT	LA FERME DE LA RANCONNIERE	Mme PASQUETTE Melissa	9 rue de Creully - 14480 - CREPON
HOSTELLERIE SAINT MARTIN	SARL SAINT MARTIN	SCI SAINT MARTIN	6 PLACE EDMOND PAILLAUD - 14880 - CREULLY SUR SEULLES
CAMPING DES 3 RIVIERES	SCI 2L	BERTOLI ROMAIN	RUE DE TIERCEVILLE - 14480 - CREULLY SUR SEULLES
CENTRE ACCEUIL DES REFUGIES	2 CHOESLUNE	MME GODART	59 RUE DE TIERCEVILLE - 14480 - CREULLY SUR SEULLES
SUPERMARCHÉ	CARREFOUR CONTACT	NEHOU OLIVIER	RD 35 - VOIE CANADIENNE - LE GRAND CLOS - 14480 - CREULLY SUR SEULLES
PRIEURE SAINT GABRIEL	SCI DU PRIEURE	MME TOUT	RUE DU PRIEURE - 14480 - CREULLY SUR SEULLES
CAMPING CLOS DU MOULIN	SCI - Moulin d'Avril	M Andrieu Théo	1 rue de Banville - 14470 - GRAYE SUR MER

CAMPING	CAMPING MUNICIPAL CANADIAN SCOTTISH	Mairie de Graye sur Mer	Parc Vaux, route d'Arromanche - 14470 - GRAYE SUR MER
MAISON D ACCEUIL SPECIALISEE	EPMS CHÂTEAU DE VAUX	Mme RACHEL MILANDIOU	14 rue du Château de Vaux - 14470 - GRAYE SUR MER
INSTITUT MEDICAL SPECIALISE	EPMS CHÂTEAU DE VAUX	Mme RACHEL MILANDIOU	14 rue du Château de Vaux - 14470 GRAYE SUR MER
FOYER OCCUPATIONNEL POUR ADULTES	EPMS CHÂTEAU DE VAUX	Mme RACHEL MILANDIOU	rue du Château de Vaux - 14470 - GRAYE SUR MER
CAMPING du château de Martragny	CHASSEY SA	DE CHASSEY MEDERIC	52 HAMEAU SAINT LEGER - 14480 - Moulins en Bessin
Centre de vacances loisirs enfants	U.N.C.M.T.	Service comptable - UCMT - 4 avenue du parc Saint André - 14200 – Hérouville-Saint-Clair	La Bambinière, 17 rue Rivière - 14114 - Ver sur Mer
CHAMPIGNONNIERE	CHAMPIGNONS DE NORMANDIE	BRUNO CAPELLI	ZA SUD - 14480 - CREULLY
MEMORIAL	BRITISH NORMANDY MEMORIAL TRUST	SACHA MARSAC	13 avenue Paul Poret – 14114 – Ver sur Mer

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'exonération de la TEOM(i) pour l'année 2025, pour les assujettis à la Redevance Spéciale, les collectivités territoriales locales (bâtiments publics non commerciaux), les producteurs de déchets dont les conteneurs ont un volume = ou supérieur à 770 l et les professionnels disposant d'un autre prestataire gestionnaire de déchets (sur justificatifs).

DIT que la liste nominative sera transmise à la DGFIP.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN